



Déclaration intersyndicale OFB à la ministre de l'agriculture

Paris, le 26 juin 2025

Madame la Ministre de l'agriculture,

Depuis maintenant plus d'un an, l'Office Français de la Biodiversité subit les attaques de certains syndicats agricoles : la Coordination Rurale, la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs.

À ce jour, plus d'une centaine de manifestations hostiles près de nos locaux ont été recensées avec des dépôts de déchets, des tags injurieux ciblant parfois des collègues de manière nominative, des dégradations diverses. En parallèle, des agents sont directement menacés sur le terrain ou subissent des agressions : démontage des écrous d'une roue d'un collègue dans le Tarn-et-Garonne, fin 2024, blocage d'un véhicule de l'OFB devant une gendarmerie dans le Gers début avril 2025, menaces sur les réseaux sociaux envers un agent ayant convoqué un agriculteur pour une audition...

Malheureusement, des menaces graves ont également eu lieu avec notamment les propos du secrétaire général de la Coordination Rurale appelant à « *brûler les voitures de l'OFB si elles rentrent dans une ferme* », ou encore avec la diffusion d'une vidéo mettant en scène l'assassinat d'un agent de l'OFB lors de l'assemblée générale des JA de la Manche ...

En parallèle à ces attaques, les agents de l'OFB ont été instrumentalisés par les gouvernements successifs, avec les propos de Gabriel Attal en janvier 2024, puis ceux de François Bayrou lors de son discours de politique générale en janvier 2025. Ces attaques infondées ont conduit à ce que certains parlementaires aillent jusqu'à demander la suppression de l'établissement.

Les 10 mesures de sortie de crise préconisées par notre direction apparaissent totalement déconnectées et irrationnelles. En effet, la crise c'est avant tout des attaques incessantes et injustifiées d'organisations professionnelles agricoles contre un établissement public avec en ligne de mire : les activités visant à vérifier le respect du code de l'environnement ! En réponse au délire expliquant que le monde agricole subirait un harcèlement de la part de l'OFB, il faut rappeler avec force la réalité : moins de 17 % des contrôles de l'établissement concernent le monde agricole et la probabilité pour qu'une exploitation soit contrôlée est de l'ordre d'une fois tous les 120 ans...

Bref, au lieu d'avoir le courage de défendre les agents du service public de l'environnement, vous préférez écouter les mensonges et les calomnies de certaines organisations agricoles.

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre communiqué du 17 avril 2025, nous nous opposons à ces dix mesures puisqu'elles consacrent le fait que seul l'OFB est assujéti à des

contraintes, alors que nous ne sommes pas partie prenante d'un conflit, victimes d'une campagne d'agressions.

L'Intersyndicale rappelle que le gouvernement n'a répondu de manière satisfaisante à aucune des six revendications présentées au cabinet du Premier ministre le 24 janvier 2025, parmi lesquelles :

- une lettre de soutien ferme adressée aux agents de l'OFB, signée du Premier ministre ;
- la protection des implantations et des personnels de l'OFB contre toute nouvelle agression ou attaque ;
- le maintien des moyens humains et budgétaires de l'OFB en 2025.

Nous ne reviendrons pas sur le port d'arme « discret », puisque votre étonnante position sur le sujet est maintenant claire et que l'Intersyndicale a déposé début avril un recours au Conseil d'État pour faire annuler la circulaire que vous avez co-signée. Une partie de nos revendications d'ordre statutaire, concernant les agents contractuels et les Techniciens de l'Environnement ne dépendent pas de votre ministère, mais vous concernant nous vous demandons, à défaut d'avoir un véritable corps de catégorie A de l'environnement, d'achever le travail initié sous la commande du Président de la République, par un deuxième plan de requalification de nos chefs de service, chefs de service adjoints en IAE ainsi que des techniciens en Directions régionales au regard de leurs spécificités techniques et de leur poste d'encadrement. Nous comptons sur vous pour appuyer ces demandes statutaires autant qu'il vous est possible, en reconnaissance de l'investissement constant et du professionnalisme des agents de l'OFB.

La loi du 24 juillet 2019, créant l'OFB, l'a placé sous la tutelle de deux ministères : le Ministère de la Transition écologique et le vôtre, celui de l'Agriculture. Si dans cette période douloureuse pour les personnels, les prises de parole en soutien de l'OFB du Ministère de la Transition Ecologique ont été nombreuses, les agents de l'OFB ont pu constater le silence complet du Ministère de l'Agriculture. Nous condamnons fermement cette absence de soutien, mais l'intersyndicale attend davantage qu'une expression orale, elle veut des actes.

L'Office Français de la biodiversité et ses agents œuvrent dans un cadre clair et défini par la loi et les règlements. Il est le principal opérateur de l'État chargé de préserver la biodiversité, en s'appuyant sur l'expertise et l'action. L'OFB remplit cinq missions complémentaires :

- Police de l'environnement et police sanitaire,
- Connaissance et expertise,
- Appui aux politiques publiques (dont les constats permettant l'indemnisation d'éleveurs suite à des attaques de grands prédateurs),
- Gestion et restauration des espaces protégés,
- Mobilisation des acteurs et des citoyens.

Vous devez vous aussi réaffirmer le rôle central de l'établissement pour la protection de l'environnement.

L'intersyndicale exige donc :

- que les forces de l'ordre, sous l'autorité des Préfets, interviennent pour protéger en amont les agents, les bâtiments et les véhicules de l'OFB, comme elles le feraient pour tout autre type de manifestation ;

- qu'en complément, votre Ministère, comme celui de la Transition écologique, condamne fermement toutes les manifestations violentes et dégradations envers l'OFB ;
- que la Direction générale de l'OFB porte plainte pour toutes les dégradations matérielles et les agressions envers les agents, même verbales ou symboliques, sur le terrain comme en réunion (ce qu'elle ne fait pas toujours) ;
- qu'une réunion soit organisée par les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, avec les syndicats FNSEA, JA et CR, exigeant l'arrêt immédiat des agressions, en y associant aussi la Confédération Paysanne, seul syndicat à adopter une attitude responsable ;
- que les représentants du monde agricole au Conseil d'Administration de l'OFB condamnent formellement les exactions commises par leurs branches départementales, ou remettent leur démission.

A moyen terme :

- les Chambres d'Agriculture doivent s'engager à former et conseiller les agriculteurs sur les réglementations environnementales (intérêt, mise en œuvre, intervenants), avec des moyens dédiés et des objectifs partagés ;
- une campagne d'information doit être portée et financée par l'État sur les missions de l'OFB et sur l'urgence à respecter le droit de l'Environnement.

Enfin, votre position sur l'armement, lors de votre visite du site de Saint-Benoit le 17 avril 2025, nous a semblé inadéquate. En remettant en question le port de l'arme dans le cadre du contrôle en milieu agricole, vous cautionnez la mise en danger des agents. Est-il utile de rappeler l'assassinat de deux inspecteurs du travail dans une exploitation de Dordogne, il y a une dizaine d'années ? Comme vous le savez, une enquête récente montre que 78 % des français estiment que le port de l'arme par la police de l'environnement est une bonne chose ; elle montre également l'importance de nos concitoyens à la protection de l'environnement, dont 92 % réclament davantage de contrôles et de moyens pour la police de l'environnement

Votre réserve envers l'équipement de sécurité des agents de l'OFB va donc à l'encontre des attentes sociétales et compromet le principe d'égalité des citoyens devant la loi. Elle concourt à certaines revendications visant à affaiblir la légitimité de la police de l'environnement, pourtant essentielle face à la crise écologique et aux risques avérés que posent de nombreux pesticides pour la santé humaine et le vivant.

En conclusion, nous exigeons de votre ministère un soutien envers nos métiers et nos missions. Il est impératif que vous reconnaissiez l'engagement de nos agents, qui accomplissent quotidiennement et avec professionnalisme leur devoir au service du public, en faisant respecter la réglementation votée par les parlementaires. Votre position doit se dissocier des critiques infondées des détracteurs de l'OFB, qui exploitent des cas isolés présentés de manière tendancieuse, car vous devez être également garante de l'efficacité et de la crédibilité de la police de l'environnement, au service de l'intérêt général.

Tels sont les éléments, Madame la Ministre, que nous voulions exprimer pour entendre vos réponses et servir de base aux échanges durant cette entrevue.